

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 26672 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1709442S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 92959 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630400S);
Vu la décision n° 25587 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630351S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017 :

Saintenoy Thibault NIGEND : 197 058 NLS : 8 048 566

Guérineau Allan NIGEND : 314 564 NLS : 8 109 751

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

E.-P. MOLOWA